

République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune - Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votants : 19

Le dix-neuf décembre deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, légalement convoqué en date du treize décembre deux mil vingt-quatre, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard DELELIS, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Janique POIRIER, Thierry HUE, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Julien HERNU.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Laurent POIRÉ procuration à Carole MURRAY, Eric CHAPPE procuration à Pierre DUPLOUY, Bertrand DELORY procuration à Bernard DELELIS, Thierry CHAPPE, Céline DEBACK procuration à Janique POIRIER, Cathy NICUTA procuration à Philippe ROUSSEL, Sébastien VERFAILLIE, Maxime CANTRAINE, Ludivine TAFFIN.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

Réf : 2024-78 / 2024-12-19-11^{ème} : Finances : Sortie au salon de l'agriculture le mercredi 26 février 2025

La séance ouverte, Monsieur le Maire propose d'organiser une sortie au salon de l'agriculture le mercredi 26 février 2025 et d'en fixer les conditions générales d'organisation.

La commune prendrait en charge l'ensemble des frais occasionnés par cette journée (transport, entrées au salon) et demanderait une participation financière par personne inscrite. Ces encaissements se feraient au travers de la régie de recettes et d'avances pour participations aux voyages organisés par la collectivité.

Pour le bon déroulement de cette action, il est proposé de placer 1 accompagnateur. Sa participation financière sera supportée intégralement par la commune.

Monsieur le Maire propose de fixer la participation financière :

- à 45,00 € par personne pour les adultes et les enfants de plus de 12 ans,
- à 22,50 € par personne pour les enfants de moins de 12 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **accepte** ces propositions, **fixe** à 45,00 € par personne la participation financière correspondant aux frais d'inscription à cette sortie le mercredi 26 février 2025 pour les adultes et les enfants de plus de 12 ans, **fixe** à 22,50 € par personne la participation financière correspondant aux frais d'inscription à cette sortie le mercredi 26 février 2025 pour les enfants de moins de 12 ans, et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme

Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 20 décembre 2024

et de la publication le 24 décembre 2024

À Gonnehem, le 24 décembre 2024

Le Maire

Bernard DELELIS